

Liste des tarifs 2021¹

Ces taux sont applicables à partir du 1 février 2021.

A. Tarif des principales opérations bancaires

I. Compte à vue

1. Frais de tenue de compte	
Ouverture	Pas de frais
Clôture	Pas de frais
Gestion par an	EUR 29,04

2. Paiements SEPA (virements)	
Virements transmis par voie électronique	Pas de frais
Virements non transmis par voie électronique (formulaire standard)	EUR 0,30
Autres virements	EUR 30,25
Ordre permanent	Pas de frais
Domiciliation européenne (SEPA Direct Debit)	Pas de frais
Paiements SEPA entrants	Pas de frais

3. Paiements internationaux (NON-SEPA)	
3.a. Commission de paiement	
Jusqu'à 12 500 EUR	EUR 30,25
De 12 500,01 EUR à 75 000 EUR	EUR 90,75
De 75 000,01 EUR à 250 000 EUR	EUR 151,25
À partir de 250 000 EUR	EUR 302,50
Paiement urgent	EUR 60,5
Coûts correspondant	Selon le correspondant
Paiements entrants	Pas de frais

4. Taux créditeur	Pas d'intérêts
-------------------	----------------

5. Taux débiteur ²	
Facilité de caisse	Selon les conditions du marché
Dépassement non autorisé	Un taux d'intérêt débiteur fixe de 9,50% p.a. (limité au maximum légal)

6. Dates de valeur	
Dépôt en espèces	Valeur jour
Retrait	Valeur jour

7. Cartes de crédit	
Première carte MasterCard Gold et cartes supplémentaires	EUR 120
Première carte MasterCard Business Silver et cartes supplémentaires	EUR 120
Commissions	
Retraits d'argent en EUR	EUR 0
Commission sur les taux de change	3 % sur le taux de change du jour
Frais de délivrance d'une carte en urgence	Carte EUR 50/ CODE PIN EUR 50

II. Courrier (extraits de compte)

Courrier électronique	Pas de frais
Expédition par la poste (frais de port)	EUR 15,00 par an
Envoi par destinataire supplémentaire	Pas de frais
Mise à disposition à l'agence	EUR 60,50 par an

III. Compte à terme

Montant minimum	EUR 50.000 (ou contre-valeur en monnaie étrangère)
Bonification d'intérêts	Selon les conditions du marché notamment en durée
Prolongation	En l'absence d'instructions de votre part (minimum 2 jours ouvrables avant l'échéance), nous prolongerons automatiquement l'intégralité du montant libéré pour une période équivalente, aux conditions du marché en vigueur à ce moment

IV. Opérations de change

Cours d'achat et de vente de devises étrangères	Selon les conditions du marché, en ce compris la marge appliquée par ABN AMRO (maximum 1,00%). Pour plus de détails, veuillez vous adresser à votre personne de contact.
---	--

V. Crédit à la consommation

Crédit à la consommation	Veuillez vous adresser à votre interlocuteur habituel pour obtenir le formulaire "Informations européennes normalisées en matière de crédit à la consommation"
--------------------------	--

VII. Opérations à distance

Abonnement E-banking	Pas de frais
Deux premiers digipass	Pas de frais
A partir du troisième digipass (par digipass)	EUR 72,60

¹ Pour des informations supplémentaires et/ou personnalisées, veuillez contacter votre personne de contact. Les conditions ci-dessus peuvent être modifiées par la banque à tout moment, conformément aux Conditions générales bancaires. Les conditions ci-dessus s'entendent TVA de 21% incluse, sauf mention contraire. Ces taux s'appliquent uniquement aux clients de la banque privée de la succursale belge de ABN AMRO Bank N.V. ABN AMRO Bank N.V. est une société étrangère de droit néerlandais, établie à Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam, Pays-Bas / succursale belge : Borsbeeksbrug 30, 2600 Anvers - Berchem / TVA BE 0819.210.332 / compte bancaire BE72 9605 4053 2516.

² Pourcentage annuel (imputé par trimestre). Les intérêts débiteurs inférieurs à EUR 3 ne sont pas portés en compte.

VII. Cheques

1.a. Création de chèque bancaire (en euros)	
Frais de traitement	EUR 30,25
1.b. Création de chèque bancaire (autre devise que l'euro)	
Frais de traitement + commission de paiement	
Frais de traitement	EUR 30,25
Commission de paiement	
Jusqu'à 12 500 EUR	EUR 30,25
De 12 500,01 EUR à 75 000 EUR	EUR 90,75
De 75 000,01 EUR à 250 000 EUR	EUR 151,25
À partir de 250 000 EUR	EUR 302,50
2.a. Encaissement de chèque national (en euros)	
Frais de traitement (montant minimum de EUR 500)	EUR 121
Frais de correspondance	EUR 16
2.b. Encaissement de chèque étranger (en euros)	
Frais de traitement + commission de paiement + frais correspondant + Frais de correspondance	
Frais de traitement	EUR 13,90
Commission de paiement	
Jusqu'à 12 500 EUR	EUR 30,25
De 12 500,01 EUR à 75 000 EUR	EUR 90,75
De 75 000,01 EUR à 250 000 EUR	EUR 151,25
À partir de 250 000 EUR	EUR 302,50
Frais correspondant Banque	Selon le correspondant
Frais de correspondance	EUR 9,68
3. Retour de chèque impayé	
Pour les chèques tels que décrits aux points 2a et 2b	
Frais de traitement	EUR 48,40
Frais de correspondance	EUR 9,68
Frais correspondant Banque	Selon le correspondant

VIII. Autres

1. Confirmation Bancaire	
Client crédit	EUR 149,98
Client non crédit	EUR 74,99
2. Frais de recherche et certificats	
Historique des opérations	Frais de EUR 90,75 par heure (avec un minimum d'une heure)
Autres	EUR 181,50
Certificats	EUR 30,25
3. Autres frais en cas d'ordres de paiement spécifiques	
3.a. Rectification, annulation, recherche (sauf erreur de la Banque)	
Opération des 6 derniers mois	EUR 35 par ordre de paiement
Opération remontant à plus de 6 mois	EUR 50 par ordre de paiement
4. Traitement d'un dossier de succession	EUR 90,75
5. Conseil patrimonial personnalisé dans le cadre de la loi sur la planification financière	EUR 998,25
6. Réduction automatique de la retenue à la source (France, Suède, Norvège et États-Unis)	EUR 363 par an (régulé trimestriellement)
7. Récupération de la retenue à la source (France, Allemagne et Suisse)	EUR 60,5 par récupération sur dividende (réglés au moment du remboursement)

B. Tarifs produits de placement ³

I. Compte capital indexé ⁴

Ouverture et gestion	Pas de frais
Clôture	Pas de frais
Montant minimum	EUR 12.500 ou USD 15.000 ou GBP 8.500
Bonification d'intérêts	<ul style="list-style-type: none"> Fixée par mois et versée le 31/12 Les intérêts inférieurs à EUR 5 ne sont pas portés en compte

II. Actions et/ou obligations sur le marché secondaire ⁵

Actions (achat et vente)	
Commission	Minimum EUR 50
<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à EUR 2.500 De EUR 2.500 à EUR 10.000 De EUR 10.000 à EUR 50.000 De EUR 50.000 à EUR 250.000 De EUR 250.000 à EUR 500.000 Plus de EUR 500.000 	1% 0,90% 0,80% 0,70% 0,60% 0,50%
Taxe boursière (pour les résidents)	0,35% maximum EUR 1.600
Obligations sur le marché secondaire (achat et vente)	
Commission	Minimum EUR 50
<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à EUR 2.500 De EUR 2.500 à EUR 10.000 De EUR 10.000 à EUR 50.000 De EUR 50.000 à EUR 250.000 De EUR 250.000 à EUR 500.000 Plus de EUR 500.000 	1% 0,70% 0,50% 0,40% 0,30% 0,20%
Taxe boursière (pour les résidents)	0,12% maximum EUR 1.300

III. Emissions/nouvelles émissions

Commission	Égale aux taux applicables sur des transactions en obligations sur le marché secondaire
Taxe boursière (pour les résidents)	Pas d'intérêts

IV. Fonds de placement ^{6,7}

Commission	1% avec un minimum de EUR 50
Fonds non cotés en bourse	
Commission d'entrée	cfr. prospectus émetteur (0,30% pour les fonds de liquidité)
Frais de sortie	cfr. prospectus émetteur
Switch entre fonds auprès du même émetteur	cfr. prospectus émetteur
Fonds cotés en bourse (achat et vente)	cfr. commissions actions

Taxe boursière (pour les résidents) ⁸	
Société d'investissement de capitalisation (achat et vente)	
Cotée en bourse et enregistrée à la FSMA, indépendamment de l'enregistrement auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	1,32% maximum EUR 4.000
Cotée en bourse et non enregistrée à la FSMA, mais bien auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	0,12% maximum EUR 1.300
Cotée en bourse et non enregistrée chez FSMA	0,35% maximum EUR 1.600
Non cotée en bourse et enregistrée à la FSMA (indépendamment de l'enregistrement EEE) Achat	0%
Non cotée en bourse et enregistrée à la FSMA (indépendamment de l'enregistrement EEE) Vente	1,32% maximum EUR 4.000
Non cotée en bourse et non enregistrée à la FSMA (indépendamment de l'enregistrement EEE)	0%
Société d'investissement de distribution (achat et vente)	
Cotée en bourse et enregistrée à la FSMA ou enregistrement auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	0,12% maximum EUR 1.300
Cotée en bourse et non enregistrée à la FSMA ni auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	0,35% maximum EUR 1.600
Non cotée en bourse	0%
Fonds commun de placement (achat et vente)	
Cotée en bourse et enregistrée à la FSMA ou auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	0,12% maximum EUR 1.300
Cotée en bourse et non enregistrée à la FSMA ni auprès de l'autorité de régulation de l'EEE	0,35% maximum EUR 1.600
Non cotée en bourse	0%
ETF/ Tracker	
Forme juridique est société d'investissement	Voyez société d'investissement
Forme juridique est fonds commun de placement	Voyez fonds commun de placement
(Structured) note/obligation structurée (garantie de capital)	0,12% maximum EUR 1.300
(Structured) note/obligation structurée (pas garantie de capital)	0,35% maximum EUR 1.600

V. Dépôt-titre

Droits de garde annuels	Minimum EUR 363
<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à EUR 750.000 De EUR 750.000 à EUR 5.000.000 Plus de EUR 5.000.000 	0.20% + 21% TVA 0.15% + 21% TVA 0.10% + 21% TVA
Les droits de garde sont prélevés trimestriellement à la fin de chaque trimestre et le calcul s'effectue comme suit:	<ul style="list-style-type: none"> La valeur du portefeuille est calculée au terme de chaque mois, et ce pour les 3 mois du trimestre écoulé La moyenne de ces trois valeurs sert de base pour le calcul des droits de garde
Ouverture et clôture de compte	Les droits de garde sont calculés au prorata

³ Ces taux pour les services d'investissement s'appliquent dans la mesure où aucun accord de gestion d'actifs ou de conseil en investissement n'a été conclu qui inclut d'autres taux.

⁴ Demandez les conditions restrictives.

⁵ Les frais sous cette rubrique incluent les frais imputés par le broker/correspondant pour les marchés standard. Pour les marchés non standard, des frais de transaction majorés seront facturés. Pour obtenir la liste des marchés standard, veuillez consulter le site www.abnamroprivatebanking.be

⁶ "Coté en bourse": achats et ventes par l'investisseur en bourse secondaire.

⁷ "Non coté en bourse": achat/rachat directement du/par le fonds (= resp.achat/vente par l'investisseur).

⁸ Valable au 30/11/2020 et sous réserve de modifications de la législation fiscale.

VI. Transfert de titres

Prélèvement (par ligne)	EUR 96,80
Titres au porteur (par ligne) ⁹	EUR 96,80

VII. Encaissement de titres

Titres sous dossier	
• Commission coupons et dividendes	Pas de commission
• Commission manteaux sous dossier	Pas de commission
Titres hors dossier	
• Commission coupons et dividendes	2,50% (minimum EUR 1,51 - maximum EUR 72,60)
• Commission manteaux	0,30% (minimum EUR 3,03)
Commission sur les emprunts d'Etat Belges	Pas de commission

VIII. Options

Ouverture et clôture de la transaction	
• Tarifs par contrat	
- En EUR	EUR 6 (minimum EUR 30)
- En USD	USD 8 (minimum USD 50)
- En GBP	GBP 4 (minimum GBP 25)
- En d'autres monnaies	Pour de plus amples détails, veuillez vous adresser à votre personne de contact
Exercice d'options sur indice	
• Tarifs par contrat	
- En EUR	EUR 6 (minimum EUR 30)
- En USD	USD 8 (minimum USD 50)

IX. Gestion discrétionnaire

Montant minimum pour l'accès à la gestion discrétionnaire	Varie de EUR 250.000 à EUR 2.500.000 en fonction du type de mandat
La commission de gestion	Tarif all-in; dépend du type de mandat; comptabilisée par trimestre. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à votre personne de contact.

X. Gestion conseillée

Montant minimum pour l'accès à la gestion conseillée	Plus de EUR 1.000.000
La commission de gestion	Dépend du type de conseil; comptabilisée par trimestre. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à votre personne de contact.

⁹ Demandez les conditions restrictives à votre personne de contact.